

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 9 décembre 2020**

Communication n° 40/12.2020

Objet: fermeture de la piscine

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par son arrêté du 3 novembre dernier, le Conseil d'Etat vaudois a pris toute une série de mesures pour endiguer la propagation du COVID-19.

Parmi celles-ci, la fermeture des piscines a été décrétée. Celle-ci rouvrira dès que nous aurons reçu l'aval du Canton.

Après avoir pris leurs vacances et remis leur solde d'heures à zéro, notre personnel a été affecté provisoirement à d'autres tâches.

En effet, nous avons suspendu les contrats de nettoyage pour la piscine et la salle de gym du Cherrat et confié temporairement ces travaux à nos collaborateurs.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 décembre 2020/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75